

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres*

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 02 mars 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le deux mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain,  
Absent(s) (es) excusé(s) (es): BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Procuration : ROUSSET Jean-François à RIVEMALE Patrick

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°02-2018

### Révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs appliqués aux concessions funéraires sont en vigueur depuis l'année 2008. Il propose de les réviser comme suit :

Superficie vendue	Tarif
2,20 m2 (2m 20 de long x 1 m de large)	550 euros
3,08 m2 (2m 20 de long x 1,40 m de large)	1 100 euros
3,96 m2 (2m 20 de long x 1,80 m de large)	1 800 euros

Caveau provisoire : durée maximum : 6 mois, Tarif 40 euros par mois

Case pour urne funéraire : durée 30 ans, Tarif : 390 euros

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs appliqués aux concessions funéraires qui prennent effet à compter de la présente décision

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

